

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : sara.gaudreault5@csmb.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/55b0a01395ee8e8ac0de22e1>

Date d'obtention : 2023-11-21 12:48:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Lorsqu'un évènement se passe en dehors de l'école, je redirige vers le poste de police.
Il est préférable d'avoir différents intervenants pour rencontrer plusieurs jeunes.
Lors d'un acte malveillant, je dois rencontrer l'élève cibler et lui demander de me remettre son cellulaire. Ensuite je suis les étapes de la trousse sextos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La trousse donne confiance en nos actions. Suivre un protocole établi réduit les mauvaises interventions et cela permet d'être plus efficace. Avoir un endroit où consigner les informations est essentiel et avoir une procédure à suivre permet d'être précis dans la cueillette d'informations. Cela laisse des traces pour les prochaines étapes à suivre.
Avoir une base de données permet aux policiers d'intervenir plus rapidement puisque les informations de base sont déjà amassées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas condamner les élèves.
Ne pas demander de voir les photos ou publications risquées.
Rester calme et demander d'expliquer la situation, les faits en posant les questions du guide.
Rapidement mettre en sécurité la potentielle victime.
Garder la confidentialité de toutes les personnes impliquées.
Travailler en collaboration avec mon équipe.
Se concerter avant de prendre une décision.